

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de Convocation : 14/02/2025
*Date d’Affichage 14/02/2025
*Conseillers en exercice : 23
*PRÉSENTS : 12
*VOTANTS : 20

L’an deux mille vingt-cinq, le 20 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni sous la Présidence de Monsieur Thierry BRUN Maire,

Etaient présents : Monsieur Thierry BRUN, Maire

Madame Florence VILLE-VALLEE, Madame Isabelle CORNELOUP, Monsieur Mohammed NIFA, Adjoints,
Monsieur Hervé BERTRAND, Monsieur Claude COLLINEAU, Madame Nadine DAGUENET, Madame Murielle FANOUILLE, Madame Sophie Rima GHADBAN, Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES, Monsieur Thierry ROUSSELET, Monsieur Olivier SCARSETTO,

Etaient absents excusés :

Monsieur Fodji DIARRA pouvoir à Monsieur Mohammed NIFA,
Madame Claudine BARRIE pouvoir à Monsieur Claude COLLINEAU,
Monsieur Bernard GLENAT pouvoir à Monsieur Thierry BRUN,
Monsieur Michel PLAIGNAUD pouvoir à Monsieur Monsieur Hervé BERTRAND,
Madame Monique MORNACCO pouvoir à Madame Isabelle CORNELOUP,
Monsieur Dominique REVEILLERE pouvoir à Madame Florence VILLE-VALLEE ,
Monsieur David DUMEUNIER pouvoir à Monsieur Olivier SCARSETTO,
Madame Isabelle LACOUR pouvoir à Madame Nadine DAGUENET,
Madame Emilie POUJOL, Monsieur Fabien BOSC, Monsieur Thierry LACOUR,

Monsieur Thierry ROUSSELET a été désigné Secrétaire de séance

DEL N° 3 : COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Lors de chaque réunion de l’assemblée délibérante, Monsieur le Maire rend compte des attributions exercées par l’exécutif sur délégation de l’organe délibérant :

Le 31 janvier 2025 : 2025-07 Décision de signer un avenant n°1 au contrat n°2023-023 relatif au marché de travaux relatif aux travaux de rénovation et extension de l’Ancienne Mairie à Margency. L’avenant a pour objet :

- D’acter les modifications suivantes :

- | | |
|--|--------------|
| ○ 2.1. Mise en œuvre d’un plancher béton | + 2 400,00 € |
| ○ 2.2. Ouverture et création d’un linteau | + 2 650,00 € |
| ○ 2.3. Suppression d’un étage de circulation | - 5 437,50 € |

Avenant en moins-value d’un montant de 387,50 € HT soit une diminution du marché de 0,29 %.

Nouveau montant du contrat :

- Montant HT : 131 727,50 €
- Taux TVA : 20 %
- Montant TTC : 158 073,00 €

Le présent avenant prend effet à la date de signature par les deux parties.

Le 31 janvier 2025 : 2025-08 Décision de signer un avenant n°1 au contrat n°2023-029 relatif au marché de travaux relatif aux travaux de rénovation et extension de l'Ancienne Mairie à Margency.

L'avenant a pour objet :

- D'acter les modifications suivantes :

7.0. RDC				
7.0.1. Création alim. pour prise de courant	1	U	438,00	438,00
7.1. R+1				
7.1.1. Modification implantation éclairage et prise de courant	1	U	289,00	289,00
7.1.2. Création interrupteur va et vient	1	U	237,00	237,00
7.1.3. Modification position applique / prise de courant sèche cheveux et interrupteur salle de bain	1	U	274,00	274,00
7.2. R+2				
7.2.1. Modification et rajout prises de courant lampes + interrupteur va et vient	1	U	283,00	283,00
7.2.2. Création d'1 alim. éclairage avec interrupteur commandant deux appliques + 1 prise de courant sèche cheveux	1	U	587,00	587,00

Avenant en plus-value d'un montant de 2 108,00 € HT soit une augmentation du marché de 4,05 %.

Nouveau montant du contrat :

- Montant HT : 54 151,40 €
- Taux TVA : 20 %
- Montant TTC : 64 981,68 €

Le présent avenant prend effet à la date de signature par les deux parties.

Le 31 janvier 2025 : 2025-09 Décision de signer un avenant n°1 au contrat n°2023-031 relatif au marché de travaux relatif aux travaux de rénovation et extension de l'Ancienne Mairie à Margency. L'avenant a pour objet :

- D'acter les modifications suivantes :

10.1. Suppression plan de travail	1	U	-1 120,00	-1 120,00
10.2. Suppression de bloc-porte	1	U	-984,00	-984,00
10.3. Ensemble de bloc-porte à galandage compris caisson scigno et habillage de finition compris porte pré peinte à âme pleine.	1	U	850,00	850,00

Avenant en moins-value d'un montant de 1 254,00 € HT soit une diminution du marché de 3,74 %.

Nouveau montant du contrat :

- Montant HT : 32 246,20 €
- Taux TVA : 20 %
- Montant TTC : 38 695,44 €

Le présent avenant prend effet à la date de signature par les deux parties.

Le 31 janvier 2025 : 2025-010 Décision de signer un avenant n°1 au contrat n°2023-033 relatif au marché de travaux relatif aux travaux de rénovation et extension de l'Ancienne Mairie à Margency. L'avenant a pour objet :

- D'acter les modifications suivantes :

12.1. Préparation des supports existants	43,51	m²	7,84	341,12
12.2. Peinture acrylique satinée	43,51	m²	13,72	596,96

Avenant en plus-value d'un montant de 938,08 € HT soit une augmentation du marché de 5,56 %.

Nouveau montant du contrat :

- Montant HT : 17 802,08 €
- Taux TVA : 20 %
- Montant TTC : 21 362,50 €

Le présent avenant prend effet à la date de signature par les deux parties.

Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20250221-DEL320022025-DE
Date de télétransmission : 21/02/2025
Date de réception préfecture : 21/02/2025

Le 04 février 2025 : 2025-011 Décision de signer une convention avec l'hôpital de la Croix-Rouge qui a pour objet de définir les conditions de la mise à disposition gratuite de places de parking à la Commune de Margency.

L'hôpital de la Croix-Rouge s'engage à mettre à disposition de la Commune de Margency les places de stationnement à titre gratuit. La Commune de Margency ne devra ainsi verser aucune somme à l'hôpital de la Croix-Rouge.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

PREND ACTE des décisions prises par Monsieur le Maire.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**Le Maire certifie le caractère exécutoire
de cet acte dès sa transmission
en Sous-Préfecture le**

Fait à Margency, le 21/02/2025

La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le T.A
de Cergy Pontoise dans un délai de 2 mois à compter
de sa publication ou notification.

Le Maire,

